

tenu de payer à sa propre caisse la valeur des marchandises prélevées. Voici, dans cette hypothèse, comment il devra procéder:

En retirant de son patrimoine 100 objets d'une valeur intrinsèque de \$700, sa situation économique est identique à celle qui se présenterait s'il effectuait un prélèvement-espèces de la même somme. Il procédera donc comme il a été indiqué précédemment, c'est-à-dire qu'il débitera de \$700 le compte Prélèvements (dérivé de Capital).

Quel compte devra-t-il créditer, si l'on suppose que Marchandises a été dédoublé en deux comptes d'achats et de ventes?

On pourrait être tout d'abord tenté de créditer le compte Ventes. On commettrait ainsi une erreur, non dans le résultat final, qui serait évidemment identique, mais dans la détermination du pourcentage du bénéfice brut réalisé.

En effet, le compte Ventes serait ainsi crédité de 7,200 + 700 = \$7,900, ce qui ferait ressortir un pourcentage de bénéfice brut de:

$$\frac{3,000 \times 100}{7,900} = 38\% \text{ environ,}$$

pourcentage inexact, car des deux éléments qui constituent le montant des ventes, le premier seul (7,200 dollars) a produit un bénéfice, le second (700 dollars) représentant des ventes à prix coûtant.

$$\frac{3,000 \times 100}{7,200} = 41\frac{1}{2}\% \text{ environ,}$$

Il en résulte que c'est au crédit du compte Achats qu'il convient de porter (au prix coûtant) les prélèvements de marchandises.

En procédant ainsi, voici les résultats qui se dégageront des écritures:

Achats: débit, 1,000 objets à 7 dollars	\$7,000
crédit, 100 objets à 7 dollars	700
solde débiteur	\$6,300
A déduire: stock, 300 objets à 7 dollars	2,100
Prix coûtant des objets vendus	4,200
Ventes: 600 objets à 12 dollars	7,200
Bénéfice	\$3,000

Les objets en caoutchouc ont une déplorable tendance à durcir, ce qui supprime leur élasticité et les rend inutilisables. Ce durcissement s'accompagne d'un fendillement qui hâte la mise hors de service de l'objet. Pour protéger ces objets en caoutchouc, la "Revue des Produits Chimiques" conseille de les badigeonner avec une solution faite de 5 grammes de terpinol dans 100 grammes d'eau; à la vérité, c'est plutôt une émulsion qu'une solution, mais cela importe peu. On ajoute en outre à cette préparation une certaine quantité de gomme arabique, environ 25 pour 100, ce qui lui donne de la viscosité.

Pour nettoyer les courroies de toutes sortes, courroies qui sont d'un usage courant par suite du développement de l'emploi des machines, on peut les laver avec une solution relativement faible de sel d'oseille. On peut également préparer un bain de savon dans lequel on lavera et fera tremper un certain temps la courroie; on la frottera ensuite avec un chiffon bien imbibé d'ammoniaque, ce qui saponifie les graisses et les huiles se trouvant sur la courroie. Il faut d'ailleurs répéter ce traitement plusieurs fois avant d'arriver au résultat voulu. Il est nécessaire ensuite, pour redonner de la souplesse au cuir de la courroie, de l'enduire d'un peu de graisse ou de suif.

Vente pour Cause de Décès

Tout le monde a encore à la mémoire la mort récente du regretté W. U. Boivin un des citoyens de Montréal les plus connus et qui tenait un commerce de nouveautés des plus prospères au 791 Ave. Mont-Royal.

Par suite de cette douloureuse circonstance, la succession a décidé de chercher acquéreur du **STOCK EN MAGASIN**, de **L'AMENAGEMENT DU MAGASIN** et du **BAIL DE LOCATION**.

Le stock composé d'articles neufs, y compris les fixtures, s'élève à une valeur de \$12,000 à \$15,000.

Les personnes que peuvent intéresser l'achat de ce fonds de commerce sont invitées à se renseigner auprès de :

Mr ERNEST BOIVIN, 54 Rue Notre-Dame Est, Tél. Main 7297

de 10 à midi — et l'après-midi, au magasin

791 Ave Mont-Royal, Tél. St-Louis 1874

**Les soumissions devront être reçues
avant le 27 janvier 1915 à midi**